

## Études littéraires africaines

# Littératures d'Érythrée : l'énonciateur sous contrôle

Didier Morin



---

Numéro 33, 2012

Littératures d'Érythrée

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1018681ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1018681ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Association pour l'Étude des Littératures africaines (APELA)

ISSN

0769-4563 (imprimé)

2270-0374 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

Morin, D. (2012). Littératures d'Érythrée : l'énonciateur sous contrôle. *Études littéraires africaines*, (33), 29–39. <https://doi.org/10.7202/1018681ar>

## LITTÉRATURES D'ÉRYTHRÉE : L'ÉNONCIATEUR SOUS CONTRÔLE

Parler de la littérature d'Érythrée revient presque toujours à évoquer la littérature en tigrigna, en omettant les œuvres écrites dans les autres langues du pays. Mais même de cette production en tigrigna, on parle peu, puisque, si des recensions existent en anglais<sup>1</sup>, elles demeurent méconnues en France. Ainsi, on n'en trouve pas trace dans l'ouvrage consacré à « l'arrivée du roman dans les langues d'Afrique »<sup>2</sup>. Pour sa part, M<sup>me</sup> Révol-Tissot, qui enseigne le tigrigna à l'INALCO, ne retient que neuf « textes littéraires » et conclut :

Ce bref aperçu montre que la littérature de témoignage joue un rôle très important dans la création contemporaine en tigrinya. Elle participe d'un combat et du désir d'un peuple de s'exprimer dans sa propre langue, sans redouter une censure ni devoir imiter un modèle<sup>3</sup>.

Un rappel historique est ici nécessaire pour comprendre pourquoi les mots choisis sont « littérature de témoignage », « combat d'un peuple dans sa langue », « censure », et non « imaginaire », « élégie » ou « liberté créatrice ». L'ancienne colonie italienne, à la suite de son intégration forcée dans l'Éthiopie impériale en 1962, après dix années de fédération, a entamé le long combat qui la conduira à l'indépendance en 1993. Ce conflit, dont le coût humain a été considérable et qui a aussi opposé les factions érythréennes entre elles, a eu plusieurs conséquences, dont celle de modifier une situation sociolinguistique ancienne. Avant la période coloniale (1890-1941), les langues autochtones, le tigré et le tigrigna (éthio-sémitiques) ; le bedja, l'afar, le saho et le bilen (couchitiques) ; le nara et le kunama (nilo-sahariennes), se trouvaient sur un relatif pied d'égalité. Aucune n'était écrite. Le tigrigna, qui deviendra la langue

---

<sup>1</sup> Voir la plus récente : Voigt (Rainer), « Təgrāñña literature », *Encyclopaedia Aethiopica*, edited by Siegbert Uhlig in cooperation with Alessandro Bausi. Vol. 4 : O-X. Wiesbaden : Harrassowitz, 2010, XXVIII-1198 p. ; p. 905-908.

<sup>2</sup> Garnier (Xavier) et Ricard (Alain), dir., *L'Effet roman. Arrivée du roman dans les langues d'Afrique*. Paris : L'Harmattan, coll. Itinéraires et contacts de cultures, vol. 38, 2006, 312 p.

<sup>3</sup> Révol-Tissot (Meaza Haile), « La littérature dans l'espace tigrinyaphone de l'Érythrée », dans U. Baumgardt et A. Bounfour, *Panorama des littératures africaines. État des lieux et perspectives*. Paris : L'Harmattan, coll. Bibliothèque des études africaines, 2000, 192 p. ; p. 178.

porteuse de la revendication indépendantiste, n'a commencé à être transcrite en caractères éthiopiens qu'en 1863, à l'initiative de la mission catholique. En milieu musulman, l'arabe, langue de la religion, des techniques et des contrats de mariage, ne s'est jamais implanté au point de devenir une langue africaine comme le sont devenues les langues dites, pour cette raison, « éthio-sémitiques ». Andrzej Zaborski a comparé son rôle véhiculaire à celui du latin dans l'Europe médiévale<sup>4</sup>. En dépit du soutien du colonisateur à sa promotion, l'arabe n'est pas devenu la langue maternelle des populations africaines, hormis quelques lignages sur la côte. Les immigrants ont adopté les langues de leur pays d'accueil. Cette situation paradoxale, compte tenu de la proximité de la péninsule Arabique, explique la spécificité de l'Érythrée, où les locuteurs monolingues sont l'exception. À titre d'exemple, nous avons connu un natif d'Arkiko, au sud de Massawa, qui avait donc le tigré comme langue maternelle, mais qui connaissait l'arabe parce qu'il était musulman, qui avait été scolarisé en amharique et qui, parce qu'il avait vécu et travaillé à Asmara, parlait en outre le tigrigna et l'italien.

La pratique individuelle que l'on définit comme un plurilinguisme de complémentarité – le locuteur change librement de langue selon les besoins de la communication – a eu, au niveau global, pour conséquence de mettre sur un pied d'égalité des langues ayant chacune localement leur fonction, notamment celle de la défense des droits sur la terre ancestrale. Cet équilibre a cependant commencé à se modifier dès avant la guerre d'indépendance. Pendant la période 1941-1952, quand l'Érythrée était sous administration britannique, le tigrigna a accentué sa prééminence dans l'administration, la presse et l'éducation. Langue des groupes combattants les plus nombreux, il est devenu *de facto* la langue de la revendication indépendantiste. Le tigré, langue parlée dans les zones où la guérilla a assuré sa survie face aux offensives éthiopiennes, a acquis un statut intermédiaire, tout en demeurant considéré comme une langue vernaculaire. Le journal télévisé diffusé à Asmara (comme celui qui est diffusé à Addis-Abeba) reflète cette hiérarchie implicite : l'édition en anglais reprend l'actualité internationale ; l'édition en tigrigna (en amharique en Éthiopie) donne les nouvelles nationales ; le bulletin en amharique sert essentiellement à contrer la « propagande éthiopienne ». Les faits divers en région sont l'objet du journal en tigré (en oromo, s'agissant de l'Éthiopie). Encore le tigré

---

<sup>4</sup> Zaborski (Andrzej), « Arabic Loan-Words in Somali : Preliminary Survey », *Folia Orientalia*, (Krakow), VIII, 1975, p. 125-175.

employé est-il la variété de la « capitale » régionale, Keren, et non celle des basses terres, jugée « pauvre » par les locuteurs, comme nous l'avons constaté au cours de nos enquêtes. C'est cette variété qui est parlée également au Soudan sous l'appellation *beni-amer*. La diglossie sert le projet jacobin de n'avoir qu'une langue africaine à vocation nationale : le tigrigna.

Cette répartition des rôles existait peu ou prou depuis l'annexion éthiopienne en 1962, à la seule différence que l'usage public du tigrigna était interdit, l'amharique ayant seul le statut de langue nationale et de scolarisation. On se souvient d'une altercation entre deux voyageurs de langue tigrigna, en 1972, dans un bus sur la route d'Asmara, que le chauffeur interrompit en s'écriant : « Disputez-vous si vous voulez, mais dans la langue du gouvernement ! »

Le statut de langue officielle, reconnu au seul tigrigna après l'indépendance de l'Érythrée (avec l'arabe et l'anglais), comme celui de « langue nationale » accordé à chacune des langues dominantes dans les régions fédérales créées en Éthiopie, a accéléré une évolution parallèle dans les deux pays. Quelle que soit la langue utilisée localement, les contacts « verticaux » avec l'administration d'Asmara se font en tigrigna ; de même, l'amharique est la langue de la fédération éthiopienne. Il n'est pas question que le saho endosse le rôle idéologique qui revient au tigrigna. En Éthiopie, l'oromo ne saurait remplacer l'amharique dans son rôle de prescripteur de la terminologie politico-administrative. La Constitution de l'Éthiopie fédérale (1995) a d'abord été rédigée en anglais et en amharique, puis traduite dans les diverses langues régionales. De même, la Constitution érythréenne, initialement écrite en tigrigna et en anglais (le but étant, là aussi, de rassurer la communauté internationale sur l'attachement du nouveau pouvoir aux droits de l'Homme) est en cours de traduction dans les autres langues.

Au terme de ce rappel de la situation linguistique en Érythrée, on voit que la rareté de la production écrite ne saurait être seulement attribuée à la censure politique. Cette faiblesse quantitative est la rançon d'une situation historique où aucune langue vernaculaire ne doit empiéter sur sa voisine. Ce contrôle est aussi celui auquel chacun s'astreint en public<sup>5</sup>. Si cette autocensure est moins perceptible dans la littérature en tigrigna, elle concerne toute publication dans une langue tierce. La transversalité des situations et des attitudes incite à concevoir un domaine littéraire plurilingue, qui

<sup>5</sup> Bozzini (David) et Deambrosi (Roberta), « Asmara ou les logiques de la contrainte », *Pount*, (Bièvres : association « Les Éthiopiens Associés »), n°4, 2010, p. 53-69.

déborde les frontières. Le bedja et le tigré sont parlés au Soudan ; l'afar l'est aussi à Djibouti et en Éthiopie, où le tigrigna et le saho sont également présents. Plutôt que de reprendre les monographies des différentes littératures d'Érythrée, on s'attachera à décrire les conceptions et les pratiques qu'elles ont en commun et qui peuvent dérouter un lecteur non prévenu, tant ce qui est reconnu comme « poésie » dans cette partie du continent peut différer de la conception européenne.

### Mise à distance du « je »

Défini comme l'instance qui dit (ou pourrait dire) « je », l'énonciateur est le locuteur à l'oral, l'auteur à l'écrit, ou encore le sujet de l'énonciation, différencié du sujet de l'énoncé ou sujet grammatical. Le partage devient moins clair quand l'énonciateur met en scène, via la citation au style direct, un sujet grammatical posé en co-énonciateur. Ces définitions, banales dans un contexte européen, se fondent sur un présupposé universel : l'analyse du discours direct est symétrique de celle du discours indirect. D'un côté, deux discours (citant/cité) et deux énonciateurs successifs ; de l'autre, un discours indirect avec un seul système énonciatif : le discours citant. La validité de cette distinction est mise en question par des langues qui n'ont pas de discours indirect et où, pour dire : « il a prévenu qu'il viendrait », on ne peut que construire : il a prévenu : « Je viendrai ».

Un autre présupposé universel est que, par nature, l'énonciateur est toujours singulier : « nous » ne contient qu'un seul « je ». Mais qu'en est-il dans des genres comme le centon (du latin *cento*, « assemblage de morceaux d'étoffes cousus ensemble »), justement fondés sur l'énonciation des autres ?

L'extrait ci-dessous, emprunté à Shelley dans sa *Défense de la poésie*, illustre l'écart entre une conception romantique de l'acte littéraire et celle qui est partagée par différentes cultures d'Érythrée :

La poésie n'est pas, comme le raisonnement, une faculté que l'on puisse exercer sur l'ordre de la volonté. Personne ne peut dire « je vais composer de la poésie ». Même le plus grand poète ne peut le dire, car l'esprit créateur est pareil à une braise évanescence qu'une force invisible, tel un vent inconstant, anime d'un éclat éphémère ; [...] comme la couleur d'une fleur qui se fane et se transforme aussitôt.

À la différence d'une telle représentation, l'exercice de la poésie dans des pays comme l'Érythrée n'a rien de spontané, ni même de

« poétique ». L'horizon d'attente de l'auditeur revient à reconnaître, au-delà du « dit » formalisé, un acte prémédité, porteur des valeurs collectives, auquel s'applique, non le jugement du goût, mais le paradigme des qualifications d'ordre juridique ; chaque langue transpose ainsi les termes arabes : *lâzim* (nécessaire), *wâjib* (obligatoire), *makrûh* (blâmé), ce dernier terme indiquant que le poème est rejeté. Quel que soit le genre, il y a effacement de la dimension énergétique et spectaculaire, et dissociation de la vocalité (*phonê*) de l'oralité (*dictus*). La poésie n'a pas de voix, elle n'a qu'un discours, elle n'est que discours. À la différence d'autres cultures d'Afrique, on note partout ici une distinction nette entre des genres dansés et ceux qui sont récités, ces derniers étant accompagnés de peu d'instruments et étant les seuls à être considérés comme « sérieux ».

La séparation entre « parole » et « dit », entre « parler » et « dire », est inscrite dans le lexique des langues mentionnées et possède une valeur générale. « Dire » revient à « faire sens », à « asserter », avec la force testimoniale qui met en jeu la vérité du groupe, non celle du sujet ; « parler », au contraire, ne spécifie qu'un mode de transmission. La poésie, qui est de l'ordre du « signifier », est dès lors la représentation des événements et des actions, non celle des objets et des personnes, qui est de l'ordre du « ressentir ». La parole, jugée versatile, s'oppose ainsi au « dit » qui implique l'effacement du « moi » et le rejet dans la clandestinité de tout ce qui n'est pas porteur de la subjectivité collective.

La conception européenne voit au contraire l'énonciation comme une aventure du sens en relation avec l'activité du sujet. Le rythme est ce qui organise le discours de la subjectivité, comme l'a remarquablement développé Henri Meschonnic. Comme pour réfuter explicitement ce point de vue, l'afar énonce : *Yab habtento lekkal baduwwa mali* : « il n'y a pas de paroles vierges, il n'y a que des répudiées (toutes ont été dites) ».

À l'inverse de l'exclusion du poète de la Cité par Platon, à rebours de la poésie arabe sur laquelle pèse le soupçon du mensonge<sup>6</sup>, la poésie en Érythrée est considérée comme la forme de la narrativité maximale, celle de l'Histoire qui raconte comment les

---

<sup>6</sup> Le *Coran*, sourate 26 (Les poètes), versets 224-227 (Traduction de D. Masson. Paris : Gallimard, 1967, p. 462) : « Quant aux poètes : ils sont suivis par ceux qui s'égareront. Ne les vois-tu pas ? Ils divaguent dans chaque vallée ; ils disent ce qu'ils ne font pas à l'exception de ceux qui croient, qui accomplissent des œuvres bonnes, qui invoquent souvent le nom de Dieu et qui se défendent lorsqu'ils sont attaqués injustement – les injustes connaîtront bientôt le destin vers lequel ils se tournent !

choses se sont passées (à la différence de la chronologie, laissée à la chronique en arabe). La poésie, comme mode indépassable de la narration historique, enjoint au récitant de dire comment le groupe s'est comporté, l'obligeant à un périlleux exercice d'équilibre. Le lecteur non spécialiste pourra être surpris des thématiques des poésies qui seront citées ci-après, où le dévoilement du plan du texte fonde la véridicité du discours, et où la construction du poème se fait dans un style *attendu* par l'auditeur.

### Historique du style littéraire

Le style littéraire en langue maternelle, celui de la poésie sérieuse, est né d'un partage historique. Dès les premiers contacts avec l'islam, l'arabe a été la principale langue de civilisation avec laquelle les populations africaines (couchitiques) ont eu affaire. La pratique des arabisés a constitué à la fois le point d'intersection et de séparation pour des traditions qui entendaient conserver leurs signes d'appartenance à une histoire spécifique. Si l'on prie en arabe, en revanche on commente le texte sacré en langue vernaculaire ; ceci a généralisé l'habitude d'une conversion des concepts, mais aussi la prévalence du discours sérieux de registre élevé. Une hiérarchie des usages, au sein de laquelle l'arabe et l'islam ont pour rôle de proposer leur « connaissance générale du Monde », est venue compléter la hiérarchie des usages en langue maternelle. Contre une rhétorique en arabe sur laquelle, on l'a dit, pèse le soupçon du mensonge, le report du primat de la véridicité dans le discours intra-communautaire en a exclu toute langue étrangère et a conféré à la poésie une valeur emblématique. Le problème du rapport entre les deux langues a été résolu par un processus d'appropriation et de reconversion où la variété soutenue en langue maternelle (LM) est devenue la condition du texte littéraire oral. La hiérarchie présente ainsi deux niveaux et deux sous-niveaux :

1a. haut, religieux : en arabe (ou juxtaposant arabe et LM) ;  
1b. non religieux : la poésie sérieuse en LM.

2a. bas : la poésie ludique en LM (souvent accompagnée de danses) ; 2b. le conte en LM (souvent infériorisé). On doit noter l'absence des genres ludiques de niveau élevé. Le rire est banni de l'espace public, masculin. Il est réservé à l'espace privé, qui est féminin dans les cultures couchitiques mentionnées.

Par ailleurs, le style littéraire repose sur le fragment. Il ne s'agit pas ici des vestiges d'un texte ou d'une forme inaboutie, mais d'un « morceau » construit comme tel, *hic et nunc*. Celui-ci est chanté, en afar comme en saho. En bedja, le fragment poétique, qui peut être

composé en quatrains, correspond à une prose rythmée, chantée ou récitée.

La définition qui est donnée ici du fragment rejoint celle que Paul Zumthor donne du *texte* comme séquence auditivement perçue, différenciée de l'œuvre qui désigne la totalité de la performance<sup>7</sup>. La qualité de « texte » est reconnue à toute production linguistique qui énonce sa propre clôture. Le texte n'est pas envisagé dans les termes de la sémiotique, ni dans ceux de l'analyse de niveau discursif qui s'attache à définir les conditions d'adéquation du message. Le fragment-texte est plutôt rapporté au modèle prosodique qui conditionne sa profération<sup>8</sup>. La maîtrise de ce modèle suppose une compétence active du récitant et, chez l'auditeur, une compétence passive qui structure son écoute, et plus généralement son horizon d'attente.

L'énonciation comme empreinte personnelle apparaît « en creux » dans le dialogue des co-énonciateurs en saho, dans la sélection des destinataires en afar, dans les stratégies obligées d'évitement en bedja. Ce qui est trop direct, non attendu – non formé en centon (afar, saho) – est de la « mauvaise poésie », ou est voué à la clandestinité. Il n'y a pas de poésie hors-la-loi qui soit reconnue et valorisée.

Un dernier trait partagé est celui du monopole reconnu à la poésie sérieuse dans l'espace public. Toute proportion gardée, mais s'agissant d'un pays qui renaît en 1993 dans les frontières coloniales italiennes, si, en Europe, l'histoire de la rhétorique s'articule à l'histoire moderne des identités nationales<sup>9</sup>, celle des littératures d'Érythrée s'articule à l'histoire des lignages porteurs de la revendication indépendantiste. Se trouvent ainsi dévaluées les productions littéraires, même anciennes, de ceux qui ont collaboré avec l'occupant, qu'il soit éthiopien ou italien. Elles sont la mémoire occultée d'un passé plus complexe que le récit national.

### Effacement de l'énonciateur

Roland Barthes avait remarqué que l'ancienne rhétorique était née des conflits de propriété. Dans une zone du continent africain habitée depuis la plus haute Antiquité, la revendication moderne

<sup>7</sup> Zumthor (P.), *Introduction à la poésie orale*. Paris : Seuil, 1981, 307 p. ; p. 81.

<sup>8</sup> Morin (D.), *Prosodie du texte de style oral. Le cas d'une langue accentuelle : l'afar*. Louvain-Paris : Peeters, 2005, coll. Afrique et Langage, n°9, 2005, VIII-217 p.

<sup>9</sup> Declercq (Gilles), « La rhétorique classique entre évidence et sublime (1650-1675) », dans Fumaroli (Marc), dir., *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne 1450-1950*. Paris : PUF, 1999, IX-1359 p. ; p. 629-706.



d'indépendance a interféré avec les conflits tribaux ancestraux. La poésie d'éloquence, genre oral majeur des *Saho* ('*adar*), en est une illustration. Dans ce qui est une joute fictive, l'énonciateur enchaîne des citations au style direct derrière lesquelles il se retranche<sup>10</sup>. L'orateur met en balance le comportement des clans favorables et des clans opposés au colonisateur italien. La récitation se fait sans aucune interruption ni mise en contexte puisque tout auditeur connaît, et dès lors attend la thématique obligée de la joute qui est de confronter les points de vue sur un événement ayant affecté la communauté.

Cette pratique suppose évidemment une très forte intertextualité. La chronologie des versions de ce qui a été qualifié de *Song of accusation*<sup>11</sup>, et qui est le premier poème afar ayant eu les honneurs d'un commentaire savant dans une publication académique britannique, suit la formation en centon du texte oral, poème formé de morceaux empruntés. L'intertextualité est ici une reprise voulue, obligée, des vers d'autrui. L'orateur peut ajouter ses vers, mais il n'est reconnu qu'à la condition de convoquer ceux des autres.

Les changements constatés dans les différentes versions publiées montrent une manipulation au gré du transmetteur-récitant. À chaque fois, l'énonciateur-interprète adapte le fragment en se faisant le porte-voix de la protestation collective, même si l'agencement des vers laisse affleurer son point de vue.

En bedja, autre langue couchitique parlée au Soudan et dans le nord de l'Érythrée, s'adresser sans détour à un interlocuteur ou mentionner le nom d'une femme constituent une impolitesse. La distanciation (grâce à un énonciateur feint) et l'allusion<sup>12</sup> sont la condition du poème. S'exprimer sans détour est inconvenant, et la prise de parole à titre personnel transforme le propos en « mensonge ». Chanté ou récité, le poème bedja (*habait*) correspond à une prose métrique qui se distingue ainsi du discours ordinaire. Il est

---

<sup>10</sup> Morin (D.), *Le Texte légitime. Pratiques littéraires orales traditionnelles en Afrique du nord-est*. Paris-Louvain : Peeters ; Paris : Société d'études linguistiques et anthropologiques de France (n°380), coll. Langues et cultures africaines, n°25, 1999, X-293 p. ; p. 85-98.

<sup>11</sup> Hayward (Richard) et Maknun (Gamaladin), « Tolo Hanfade's Song of Accusation : an 'Afar Text », *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, (London), XLVI, n°2, 1980, p. 327-333.

<sup>12</sup> Morin (D.), « Le discours allusif en bedja : syntaxe et interprétation », *Oriental Languages in Translation, 2 : Second Cracow conference, May 20-21st 2005*. Ed. by Barbara Podolak, Andrzej Zaborski, Grazyna Zajac. Krakow : Polish Academy of Sciences, coll. Prace Komisji orientalistycznej, n°26, 2005, 305 p. ; p. 65-78.

qualifié de « dit du cœur » quand le poète se fait le porte-voix du groupe.

### L'interdit de la fiction

L'interdiction faite à l'énonciateur d'assumer son discours autrement qu'au nom de la collectivité est la raison structurelle qui explique l'impossibilité, pour ces littératures, de construire un univers fictionnel, si ce n'est à la marge. Le premier roman en tigré date de 2007<sup>13</sup>. Le premier texte moderne afar en prose, encore ne s'agit-il pas d'un roman mais d'une fiction politique, a été publié en 2006. Aucun n'est répertorié en saho, bedja, kunama, nara ou bilen. Comme on l'a dit, s'il y a une littérature clandestine, il n'y pas d'auteur hors-la-loi ou même seulement « irrégulier » qui soit reconnu.

Grâce à Leo Reinisch, on conserve plusieurs poèmes attribués au poète saho Fadek-Ôbé, datant du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. À la lecture de l'article qui lui est consacré dans l'*Encyclopaedia Aethiopica*<sup>14</sup>, on note la distance prise par le rédacteur érythréen qui, au lieu de se féliciter de disposer d'une attestation aussi ancienne, tient à marginaliser un poète décidément trop indépendant<sup>15</sup>.

La constitution d'une anthologie nationale se heurte, sans le dire, à une double barrière, à la fois linguistique (celle qui est imposée par la variété dans laquelle le poète compose) et politique (celle qu'impose le territoire « national » concerné). Parlant un dialecte saho différent de celui qui a été choisi par le gouvernement d'Asmara, Fadek-Ôbé se trouve de fait écarté.

Le cas du légendaire Subagâdis (1780-1831) est également emblématique. Ce chef saho de la province éthiopienne frontalière tigrinyaphone du 'Agamé, qui ambitionnait d'étendre son pouvoir à toute l'Éthiopie du nord, ne fait pas partie de l'histoire officielle de l'Érythrée, histoire qui exclut la période antérieure à l'émergence du nationalisme tigrigna. C'est ce qu'induit l'intitulé de l'article déjà cité, « La littérature dans l'espace tigrinyaphone de l'Érythrée », où sont omis, à la fois, ceux qui, en Érythrée, ne composent pas en tigrigna, mais aussi les auteurs éthiopiens de langue tigrigna. Sans doute, M<sup>me</sup> Révol-Tissot entendait-elle circonscrire son propos à la littérature tigrigna d'Érythrée. Mais, toutes proportions gardées,

<sup>13</sup> Mahammad Ali, *ፀmanini* [Crois-moi]. Asmara : Hedri, 2007, 200 p.

<sup>14</sup> Saleh (Abdulkader), « Faḍakoobe », dans *Encyclopaedia Aethiopica*. Vol. 2 : D-Ha. Ed. by Siegbert Uhlig. Wiesbaden : Harrassowitz, 2005, XXXVIII-1082 p. ; p. 483-484.

<sup>15</sup> Morin (D.), *Le Texte légitime...*, op. cit., p. 96.

c'est une démarche aussi discutable que celle qui consiste à dresser un panorama de la littérature d'expression française à l'exclusion des auteurs belges ou suisses, pour nous en tenir aux aspects frontaliers.

Le cas de Yâsin Mahammôda est un exemple récent de la même tendance à l'exclusion<sup>16</sup>. Ce n'est pas la langue utilisée qui est ici en cause mais le positionnement politique de ce parlementaire érythréen qui, tout en promouvant l'unité de tous les Afars, refusa la sécession en ralliant le parti unioniste. Certes, un poème de Yâsin Mahammôda figure dans le premier manuel scolaire rédigé par des Afars, poème dont en outre le premier vers est le titre de l'hymne national afar ; mais ce poème emblématique figure anonymement dans le livret. La raison en est simple. En 1976, le gouvernement communiste, qui avait renversé deux ans auparavant l'empereur Haïlé Sélassié, ne pouvait admettre qu'apparaisse le nom d'un homme de l'ancien régime. L'autre obstacle était sa dénonciation de la mainmise sur le pays *afar* par des originaires des hautes terres. Le livret fut édité à Paris et surtout diffusé à Djibouti.

### De l'allusion à l'amnésie

La poésie ne sert pas à rêver, mais à dire la vérité. Encore doit-elle représenter l'intérêt général, lequel se confond avec celui du gouvernement. La mise en scène des paroles d'autrui, comme dans la joute traditionnelle, est évidente pour les contemporains, auxquels il n'est pas besoin d'expliquer la situation d'énonciation. Mais le temps passant, l'amnésie menace la mémoire collective.

Cette amnésie concerne notamment le bedja, où l'allusion fait partie des pratiques d'évitement en public. Le texte allusif renvoie à une citation véridique. La relation de coprésence est explicite et littérale quand l'allusion prend la forme d'une citation d'un autre texte encore connu. En même temps, celle-ci est produite en référence à une situation d'énonciation qui est sujette à l'érosion du temps. Le texte allusif, de plus en plus éloigné de son contexte, n'entretient plus qu'une relation *in absentia*. Au final, il n'a plus qu'une fonction ludique, celui d'un divertissement verbal, pratiqué « dans les moments de tranquillité », comme l'écrit Mohamed Saleh Dirar<sup>17</sup>.

Ce positionnement, pour le moins paradoxal, est la forme ultime que prend l'effacement de l'énonciateur dans une culture mino-

<sup>16</sup> Morin (D.), *Le Texte légitime...*, *op. cit.*, p. 109-111.

<sup>17</sup> Morin (D.), « Le discours allusif en bedja... », *art. cit.*

ritaire qui minimise sa tradition historique, pourtant bien plus ancienne que la tradition dominante, de langue arabe au Soudan, de langue *tigrigna* en Érythrée. Avant d'être la conséquence d'un contrôle politique, cette préséance consentie explique le nombre insignifiant de publications, au tirage confidentiel. Le gouvernement peut, à bon prix, donner des gages de son volontarisme. Les auteurs y trouvent le moyen de briller au sein de leur communauté, sans ambitionner d'être connus au-delà. L'observation d'Ernest Renan : « Une langue qui n'est pas traduite n'est publiée qu'à demi », prend un relief particulier avec, dans un pays dont on a souligné le plurilinguisme, des éditions monolingues et des conventions orthographiques (en afar, en saho) qui les rendent illisibles hors d'Érythrée.

Le passage à l'écrit garantit-il leur avenir littéraire ? Lors du colloque *Against all odds : African languages and literatures in the 21st century*<sup>18</sup>, nous avons posé la question : *Is novel possible in a Cushitic language ?* Une décennie plus tard, la réponse est rendue superflue par le recours croissant des romanciers des pays de la Corne de l'Afrique aux langues de la colonisation, devenues synonymes de liberté créatrice. Étrange retournement de l'histoire.

■ Didier MORIN<sup>19</sup>

---

<sup>18</sup> Asmara, 2000 (actes non publiés).

<sup>19</sup> CNRS-LLACAN